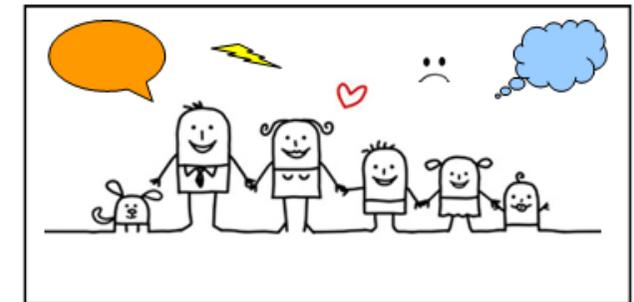


ARPE

Accueil et Rencontre
Parents Enfants

"Villa Garnier"
27, bd Stalingrad
07400 LE TEIL
04 75 53 97 38
arpe@assolephare.fr

Visites symboliques :

En cas d'absence du parent, même si celui-ci a prévenu, l'enfant est accueilli sur un temps plus court (une heure). Ce temps permet à l'enfant de "penser son parent" et de l'accompagner pour mettre en mots ce que produit cette absence chez lui (souffrance, colère, parfois soulagement). Il permet également d'éviter les ruptures dans le lien avec les accueillantes.

Au bout de 3 absences consécutives du parent, nous suspendons les visites et prévenons le travailleur social ainsi que le Juge pour enfants. Le parent devra alors attendre le positionnement du Juge afin de faire le point sur sa situation et avant de pouvoir reprendre ses droits de visites médiatisées.

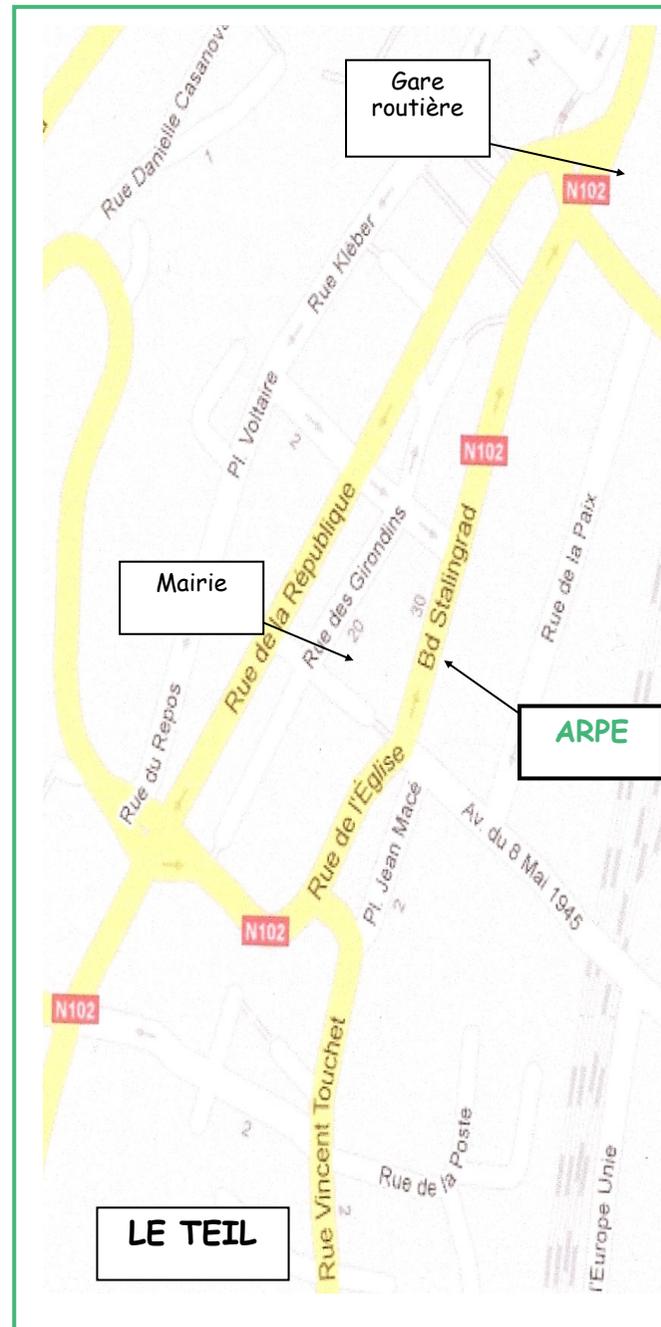
Notion de confidentialité :

Ce qui se passe et ce qui se dit pendant les visites est soumis à une notion de confidentialité et ne sera pas répété à l'extérieur (famille d'accueil, éducateurs, autre parent). Nous travaillons en lien avec le référent social, à qui nous donnons des éléments sur l'évolution de la situation, mais sans pour autant rentrer dans les détails. Cette notion de confidentialité ne s'applique pas s'il y a notion de danger.

Siège: Maisons d'Accueil Le PHARE

60, Rue de l'Esparet BP 30
07170 VILLENEUVE DE BERG
Téléphone : 04.75.88.41.41
Télécopie : 04.75.88.41.49
Mail : accueil.vdb@assolephare.fr

Plan d'accès



Missions du service

L'ARPE est un lieu qui organise des visites médiatisées, c'est à dire des rencontres en lieu neutre et avec présence d'un tiers, entre parents et enfants placés en maison d'accueil ou en famille d'accueil.

Le cadre juridique des visites est organisé à partir de l'ordonnance du Juge des enfants (Protection de l'Enfance).

Les visites concernent les enfants et parents notifiés dans l'ordonnance. Il peut s'agir de visites avec un ou deux parents, pour un enfant seul ou en fratrie.

Les mineurs concernés sont âgés de 0 à 18 ans.

Les visites médiatisées (avec présence d'un tiers) ont pour objectifs de :

- Offrir un cadre sécurisant pour l'enfant et son (ou ses) parent(s) en rappelant les règles et la loi.
- Accompagner la relation parent/enfant.
- Aider l'enfant à accepter la réalité de son parent.
- Aider enfant et parent à mettre des mots sur leurs ressentis et leurs sentiments.
- Travailler la place de chacun dans la famille et son histoire.
- Apporter un regard extérieur, sans jugement.

★Pour plus d'information★

<http://www.assolephare.fr>

Protocole d'admission

Rencontre avec le référent ASE (CMS) pour présentation de la situation et définition du rythme et de la durée des visites.

Rencontre avec le parent pour présentation du service, des modalités des visites, des objectifs et visite du lieu. Le parent est libre d'accepter ou de refuser le travail qui lui est proposé.

Rencontre avec l'enfant, accompagné de sa famille d'accueil ou de son éducateur référent, pour faire connaissance, leur faire visiter le lieu et leur expliquer notre fonctionnement.

Début des visites, si accord de chacun, avec un calendrier sur plusieurs mois.

Différents bilans

- **Bilan d'observation**, après 3-4 visites, en présence du parent et de l'équipe, afin de vérifier si les modalités sont bien en accord avec les objectifs.
- **Bilan intermédiaire**, à mi-parcours, en présence du parent, de l'équipe et du référent ASE afin de faire le point et d'entendre les éventuelles demandes du parent et de l'enfant.
- **Bilan à échéance**, avant l'audience, en présence du parent, de l'équipe et du référent ASE, afin de faire le point sur le travail effectué et d'envisager la suite à donner. Ce bilan donne lieu à un écrit transmis au Juge des Enfants et au CMS.

Déroulement d'une visite

3 espaces-temps

Accueil de l'enfant : pour s'installer dans le lieu et préparer la visite.

Accueil du parent et début de la visite, avec possibilité de partager un repas. Sorties et/ou temps sans tiers envisageables selon l'ordonnance du Juge.

Après le départ du parent : temps avec l'enfant, pour accompagner la séparation et reprendre le contenu de la visite.

Chaque famille est accueillie dans un espace qui lui est réservé, composé de plusieurs pièces conviviales, d'un espace-cuisine et d'un petit extérieur.

L'équipe se compose

- d'une direction
- d'un chef de service
- de deux accueillantes-psychologues (à 3/4 de temps)
- d'une psychologue institutionnelle

Les visites se déroulent

- le mercredi
 - le vendredi
 - le samedi
- } entre 9h et 18h
- mardi : réunions, entretiens